



INFORMATIONS POUR LA RENTREE 2019 – 2020

Reprise des cours : Lundi 09 septembre 2019

L'Entente Sportive Aubigny Natation fonctionne indépendamment de la piscine municipale d'Aubigny. Le club est dirigé par une équipe de bénévoles, si vous avez des questions merci de vous adresser aux membres du bureau ou aux éducateurs.

Un tableau d'affichage dans le hall de la piscine vous permet de trouver certaines informations concernant le club. Toutes les informations importantes sont aussi mises en ligne sur notre site internet : www.esa-natation.fr

1 – CONTACT

Entente Sportive Aubigny Natation
Piscine municipale des étangs – 18700 AUBIGNY SUR NERE
Tél : 07.78.12.52.66 (Ludivine BAILLY - présidente)
Tél : 06.84.36.40.34 (Aurélien LESERRE – entraîneur)
Site : www.esa-natation.fr
Mail : esanatation18700@gmail.com

2 – INSCRIPTIONS

A partir du Lundi 09 septembre 2019 aux horaires des entraînements
Pour les enfants de 5 à 12 ans, test obligatoire pour toute nouvelle inscription.

Le certificat médical ou questionnaire de santé est obligatoire.

Le dossier d'inscription doit être complet le plus tôt possible.

Si la cotisation n'est pas remise un mois après l'inscription, l'accès au bassin sera refusé jusqu'à régularisation du dossier.

Il est impératif de remplir le formulaire de licence de la FFN pour que le club puisse vous licencier.

3 – CRENEAUX ET TARIFS DES COTISATIONS

ECOLE DE PERFECTIONNEMENT	
Mardi 18h15 – 19h15	130 €
Des groupes de niveau seront établis par l'entraîneur.	
NATATION LOISIRS ENFANTS / ADOLESCENTS	
Mardi 18h15 – 19h15 Mardi 19h15 – 21h00 Mercredi 14h00 – 15h30 Jeudi 19h00 – 20h30	130€
Des groupes de niveau seront établis par l'entraîneur qui décidera du créneau horaire dans lequel l'enfant devra nager.	
NATATION LOISIRS ADULTES	
Lundi 20h00 – 21h30 Jeudi 19h00 – 20h30	145 €
NATATION SPORTIVE / COMPETITION / GROUPE ELITE	
Lundi 20h00 – 21h30 (réservé au groupe Elite) Mardi 19h15 – 21h00 Mercredi 14h00 – 15h30 Jeudi 19h00 – 20h30 Vendredi 18h00 – 19h30 (réservé au groupe Elite)	130 €

Pour les officiels et les membres du bureau, la licence fédérale est prise en charge par le club.

Les tarifs sont composés de la licence fédérale et de la cotisation d'adhésion.

La cotisation ne peut donner lieu à aucun remboursement après enregistrement du dossier par le club.

4 – ASSURANCES

Les adhérents licenciés bénéficient de l'assurance de la Fédération Française de Natation.

5 – ENTRAÎNEMENTS

Le club s'engage à assurer les entraînements durant toute l'année en période scolaire.

Exceptionnellement des créneaux peuvent être annulés pour les raisons suivantes :

- problème technique lié au fonctionnement de la piscine
- impératifs liés à la municipalité
- absence d'éducateur

Le nageur s'engage à respecter le règlement intérieur du club.

Les parents doivent s'assurer, avant de déposer leur enfant, de la présence des entraîneurs.

Les enfants sont tenus d'arriver à l'heure à l'entraînement. En cas de retard régulier (transport, fin de l'école), l'éducateur doit être prévenu.

Les parents ne peuvent pas assister aux séances d'entraînements.

Nous envisageons d'organiser une fête du club en fin de saison où les enfants pourront montrer leur progression.

6 – COMPÉTITIONS

Le planning des compétitions sera affiché dans le hall d'entrée en début de saison. Un ou deux meetings pourront éventuellement se rajouter.

Les frais d'engagements sont pris en charge par le club.

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du nageur.

Lors des compétitions il est souhaité que les nageurs portent le tee-shirt et le bonnet du club.

Pour les compétitions se déroulant en dehors d'Aubigny, un départ groupé (covoiturage) de la piscine peut être prévu. Le nageur a aussi la possibilité de se rendre directement sur le lieu de la compétition, l'éducateur doit en être averti.

Si le nageur engagé ne peut participer, pensez à prévenir suffisamment tôt l'entraîneur ou le club. Les forfaits non déclarés dans les délais prévus sont passibles d'une amende pour le club.

7 – OFFICIELS – Chronomètres et Juges

En cas d'absence d'officiel du club sur une compétition, nous nous exposons à une amende financière, que nous ne pouvons supporter.

Notre objectif est de disposer de 2 ou 3 officiels sur chaque catégorie afin de se répartir les compétitions sur l'année.

Cette mission est ponctuelle (2 à 3 fois sur la saison) mais indispensable pour le bon fonctionnement des compétitions de vos enfants.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter !

8 – AIDE A LA LICENCE

Vous pouvez aussi disposer de l'**aide à la licence du conseil départemental** – Formulaire à télécharger, remplir et nous apporter pour signature (non disponible pour le moment).